

Les retraites, sujet explosif au menu de 2018

MARIE-CÉCILE RENAULT [@Firenault](#)

vendredi 8 septembre 2017 **LE FIGARO**

SOCIAL. Simplifier le système des retraites est le dossier sensible auquel Édouard Philippe va s'atteler début 2018 avec le projet de réforme systémique du président. Une « transformation » de plus sur laquelle le chef du gouvernement joue gros. Mis à part Édouard Balladur en 1993, tous les premiers ministres de droite qui s'y sont essayés ont soulevé des tempêtes : Alain Juppé en 1995 voulait régler leur sort aux régimes spéciaux et s'est retrouvé avec le pire mouvement social depuis mai 1968. François Fillon en 2010, en relevant de deux ans l'âge de départ en retraite, a quant à lui fait face à 14 journées de mobilisation et 3 millions de manifestants au plus fort du conflit.

Bien plus que sur le Code du travail, l'assurance-chômage ou la formation professionnelle, le gouvernement - qui s'apprête à nommer un haut-commissaire aux retraites pour le job - va devoir faire preuve de doigté et mise sur la concertation pour limiter la casse. Il faut dire que l'enjeu est majeur. Les masses financières, d'abord, sont colossales : 300 milliards d'euros de prestations de retraite chaque année, soit 14 % du PIB ou l'équivalent de la richesse produite en un an en

Norvège. Dans le public, où les retraités sont plus nombreux que les cotisants, l'État verse ainsi 14 milliards d'euros de compensation tous les ans, auxquels s'ajoutent 6 milliards pour les régimes spéciaux.

Le sujet est ensuite d'une complexité extrême. Le système est en effet morcelé, avec ses 35 régimes de base et ses 29 régimes complémentaires. Résultat, chaque Français cotise en moyenne à 2,3 caisses de retraite différentes et la part des polypensionnés - qui perçoivent une pension d'au moins deux régimes de base - représente 40 % des départs en retraite chaque année pour les hommes et 30 % pour les femmes. Nombreux sont donc les assurés en relation avec pas moins de... six ou sept régimes à la fois ! Les retraites sont enfin le condensé des fractures de la société. Un vaste creuset éruptif où s'affrontent toutes les oppositions, entre salariés et fonctionnaires, cadres et non-cadres, hommes et femmes, jeunes et vieux, « baby-boomers » ayant bénéficié des Trente Glorieuses et « milléniums » n'ayant connu que les années chômage...

L'idée de simplifier le système n'est pas nouvelle. Depuis quinze ans, un groupement d'intérêt public (GIP) interrégime s'y emploie. Mais les résultats sont minces. À son actif ? Une avancée sur le droit à l'information, indique un rapport du Sénat publié vendredi : les Français peuvent désormais consulter en ligne leurs relevés de trimestres et de points, reconstituer leur carrière, faire des simulations, etc.

Nombre de régimes

Mais « la dynamique semble se gripper », conclut le rapporteur Gérard Roche, « en raison de l'absence de vision stratégique de l'État » et parce que « la logique de l'interrégime de mettre en œuvre une simplification de façade du système de retraites sans remédier au fond à sa complexité atteint désormais ses limites ». Le Sénat appelle donc le gouvernement à profiter de la réforme systémique promise par Emmanuel Macron pour engager la simplification de l'architecture du système, à commencer par la réduction du nombre de régimes. Un bon point de départ pour la concertation... ■

Jean-Paul Delevoye, futur haut-commissaire aux retraites

Cette fois, Emmanuel Macron est sûr de son choix. Après avoir pensé confier le poste de haut-commissaire aux retraites à Jean Pisani-Ferry, l'ex-patron de France stratégie, pour conduire sa réforme systémique des retraites, le chef de l'État a proposé cette responsabilité à Jean-Paul Delevoye, l'ex-président du Conseil économique, social et environnemental (Cese). « Il coche toutes les cases », assure-t-on en haut lieu. À savoir un sage et

pas un technicien, une personnalité politique qui a de la bouteille et connaît les syndicats, un ancien ministre détaché depuis longtemps des histoires d'appareil.

CV impressionnant

Il est vrai que le CV de ce Marcheur de la première heure - qui présidait jusqu'à ce jeudi soir la commission d'investiture pour les élections législatives et sénatoriales de la République en marche ! et n'avait pas encore été remercié pour son rôle dans la campagne - est impres-

sionnant. Ancien ministre (de la fonction publique sous Chirac), député puis sénateur-maire (de Bapaume, dans le Nord), président de l'Association des maires de France ou médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye connaît par cœur les rouages de l'État et de la concertation avec les partenaires sociaux. « C'est un excellent choix, confirme un expert des relations sociales. Il a admirablement mis en œuvre en 2003 la réforme des retraites dans la fonction publique. »

L'intéressé refuse pour l'heure de confirmer sa nomination, qui doit être annoncée dans les jours qui viennent. « J'ai dit au président que je serai à sa disposition à la fin de ma mission à la commission d'investiture », indique-t-il, conscient toutefois du caractère « politiquement important, socialement sensible et économiquement crucial » de la réforme à conduire. Jean-Paul Delevoye, 70 ans, doit être rattaché à Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités, chargée de mettre en œuvre la réforme des retraites. ■ **M. L.**

Les fonctionnaires seront les seuls actifs à ne pas y gagner

Le gouvernement a opté pour une simple compensation à la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, sans hausse de pouvoir d'achat.

Renaud Honore
@r_honore

Emmanuel Macron avait promis durant la campagne présidentielle que tous les actifs gagneraient à sa réforme de la CSG. Le gouvernement s'apprête pourtant à faire une entorse à ce principe. L'exécutif a, en effet, décidé, de sources proches du dossier, que les fonctionnaires, s'ils ne perdront pas à cette réforme, n'y gagneront pas non plus. Dans le détail, la hausse de la CSG sera bel et bien compensée par une mesure d'un montant équivalent sur la fiche de paye des agents de la fonction publique. Les contours techniques de cette compensation n'ont pas encore été totalement arrêtés.

Une compensation intégrale donc, mais pas plus : au contraire des salariés du privé ou de la majorité des indépendants (qui bénéficieront d'une baisse supérieure de cotisations sociales), cette réforme n'entraînera pas d'augmentation du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires.

Cette décision était dans l'air depuis quelques semaines. Dès le début du mois de juillet, Edouard Philippe avait expliqué que la masse salariale de la fonction publique devrait être « maîtrisée » en 2018.

Une annonce qui faisait écho à l'avertissement lancé par la Cour des comptes fin juin dans son audit sur les finances publiques. Les sages de la rue Cambon avaient calculé que la masse salariale de toutes les administrations publiques allait augmenter automatiquement en 2018 de quelque 800 millions d'euros, du fait de l'accord sur la revalorisation des carrières professionnelles et de mesures catégorielles décidées à la fin du dernier quinquennat. Une hausse qui s'ajoute à celle entraînée par le dégel du point d'indice en 2016 et 2017.

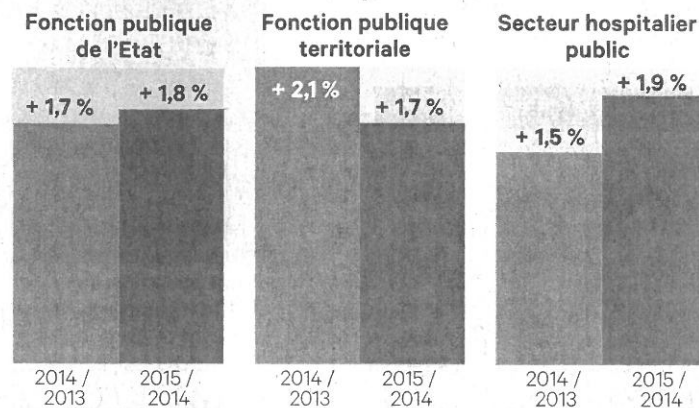
Semaines houleuses

« Au final, il y a eu des gains de pouvoir d'achat significatifs pour les fonctionnaires depuis cinq ans, compris entre 1 et 2 % l'an, et même proche de 3 % en 2017 », assure une source gouvernementale. En clair, il n'était pas nécessaire d'en rajouter, alors que le gouvernement cherche coûte que coûte à ramener le déficit à 2,7 % du PIB l'an prochain.

Les syndicats de la fonction publique devraient, à n'en pas douter, avoir un avis tout autre. Les prochaines semaines pourraient donc s'avérer houleuses, alors que les sujets de contentieux s'accumulent. Gérard Darmanin, le ministre chargé de la Fonction publique, avait déjà averti qu'il y aurait un gel du point d'indice en 2018, et annoncé « des postes d'agents publics non remplacés » dès 2018. Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait avancé le

Les rémunérations des fonctionnaires

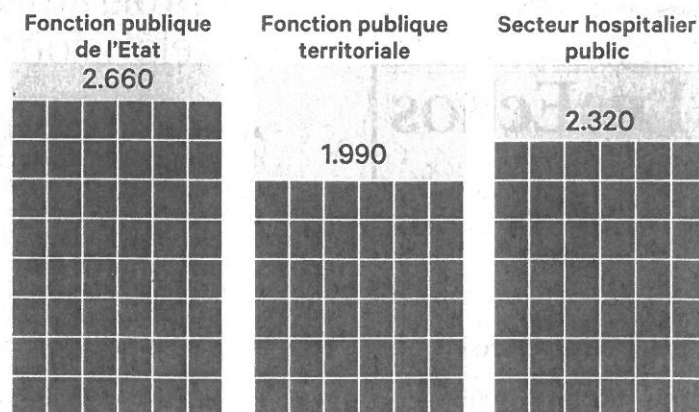
Evolution du salaire net moyen* En %



* Salariés présents en 2014 et 2015, mesure les effets liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière (RMPP).

Salaires mensuels net moyens, en 2015

En euros constants



* LES ECHOS / SOURCES : INSEE, SIASP (DONNÉES PROVISOIRES)

chiffre de 120.000 postes supprimés sur l'ensemble du quinquennat, dont 50.000 pour la seule sphère étatique.

Moderniser la fonction publique

A cela s'ajoutent les états généraux de la fonction publique, dont une première réunion a été tenue ce jeudi par Gérard Darmanin. L'exé-

cutive entend à cette occasion remettre à plat le fonctionnement de la fonction publique pour la « moderniser ». Sur la table, on trouve la différenciation du point d'indice selon la fonction publique, la mutualisation et la rationalisation des services publics, voire une réflexion sur le statut. Autant de sujets de nature à enflammer le débat. ■

Vendredi 8, samedi 9 septembre 2017

Bisbilles autour des ex-états généraux du service public

7 sept. 2017, PAR Scordia Bastien

acteurspublics

La présentation, le 7 septembre, des modalités d'organisation du Grand Forum des services publics – nouveau nom des états généraux du service public – n'a pas convaincu les organisations syndicales de fonctionnaires. Celles-ci reprochent au ministère de l'Action et des Comptes publics de limiter la consultation prévue au seul ressenti des personnels dans leur travail et d'occulter les missions du service public.

Exit les “États généraux du service public”, place désormais au “Grand Forum des services publics”. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, accompagné de son administration, a présenté aux organisations syndicales de fonctionnaires, jeudi 7 septembre, la teneur de la consultation qu'il souhaitait engager à propos du service public. Un exposé qui a pour le moins déconcerté les représentants du personnel présents à la réunion.

“On est complètement à côté du sujet [...] Ce qui nous a été présenté ne correspondait pas du tout aux propos précédemment formulés par le ministre, tonne Denis Turbet-Delof, délégué général de Solidaires Fonction publique. D'un débat attendu sur les missions, on en revient finalement au vécu des agents dans le cadre de leur travail.” Le secrétaire général de la Fédération des services publics de la CGT, Baptiste Talbot, évoque quant lui un “cafouillage” sur la teneur de la consultation : *“Elle devait être large, elle se limite finalement au ressenti des personnels.”*

Comme le rapportent plusieurs syndicalistes, le diaporama présenté au cours de la réunion par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) indique en effet que la consultation porterait sur la vision que les agents ont de leur travail (qualité de travail, qualité du management, attractivité...). *“Ce qui est contradictoire avec la présentation que nous avait faite le ministre des états généraux du service public au mois de juillet”*, souligne Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique. Dans un courrier daté du 17 juillet [\[cliquez ici pour le consulter\]](#), le ministre de l'Action et des Comptes publics affirmait en effet que les états généraux devaient permettre *“d'engager une concertation large sur les missions du service public, leur adaptation aux besoins de nos concitoyens, leur évolution, notamment du fait des évolutions technologiques, leur développement”*.

Nouvelle réunion de concertation

Les lignes pourraient néanmoins bouger. Une nouvelle réunion est prévue sur le sujet le 19 septembre, et ce en compagnie des employeurs publics, qui n'avaient pas été conviés à cette réunion de lancement des désormais ex-états généraux du service public.

“On reprendra à zéro sur le périmètre de la consultation”, souligne Denis Turbet-Delof, tout en indiquant que les discussions pourraient cette fois-ci porter sur les missions et besoins du service public. L'occasion pour la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, Mylène Jacquot, d'évoquer l'“utilité” de cette réunion tant pour l'administration que pour les représentants du personnel. *“On ne peut pas faire qu'un forum sur la fonction publique...”* estime-t-elle.

Des évolutions pourraient également intervenir sur le public visé par la consultation. Alors que l'on se dirigeait uniquement vers un questionnaire à destination des agents, la consultation des usagers eux-mêmes pourrait être évoquée au cours de la prochaine réunion. *“À ce stade, c'est un regret, en effet, que les usagers ne puissent pas exprimer leur attachement et leurs attentes quant aux services publics”*, affirme Bruno Collignon, président de la Fédération autonome de la fonction publique.

Pas de texte “Fonction publique” en 2018

Mais *quid* de la finalité de ce “Grand Forum des services publics” ? La consultation devrait s'achever à la fin de l'année ou en début d'année prochaine. Les réponses collectées seront ensuite analysées afin de préparer *in fine*, dans le cadre de l'agenda social, des évolutions possibles pour la fonction publique. Aucun texte spécifique à la fonction publique ne devrait néanmoins être présenté avant les élections professionnelles de décembre 2018, a précisé Gérard Darmanin devant les organisations syndicales du secteur public.

Ces dernières se refusent néanmoins à toute “coconstruction” éventuelle de l'évolution de la fonction publique. *“Cette consultation relève de la seule responsabilité du gouvernement”*, estime Baptiste Talbot de la CGT.

Emmanuel Macron, candidat à la présidence de la République, a promis « un mécanisme clair de financement, par lequel les salariés orienteraient des ressources abondées par l'entreprise vers le syndicat de leur choix ». L'idée ne suscite pourtant pas l'enthousiasme des syndicats. //

Faut-il généraliser le chèque syndical pour redynamiser le syndicalisme ?



Jean-Claude Mailly
Secrétaire général de la
Confédération générale du
travail - Force ouvrière.

Plutôt qu'évoquer une redynamisation du syndicalisme, il serait préférable d'examiner les freins à l'implantation syndicale. En particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME). Il y a, en effet, une dimension quasi culturelle d'évitement du syndicat dans les entreprises françaises. Cela se traduit par exemple par des pressions sur les représentants du personnel syndiqués ou les représentants syndicaux, par des manœuvres dilatoires sur les protocoles d'accord préélectoraux ou encore par le refus d'afficher les coordonnées locales des syndicats. Certes, en France un accord s'applique à tous les salariés, syndiqués comme non syndiqués. Cette règle qui n'existe pas en Belgique ou en Allemagne, pays où le taux de syndicalisation est plus élevé, n'est certes pas facteur de développement du nombre d'adhérents, mais elle correspond à la valeur républicaine d'égalité de droits pour tous qui nous paraît essentielle.

S'agissant du « chèque syndical », Force ouvrière considère que c'est une mauvaise réponse apportée au dialogue social et à la

“ Il y a une dimension quasi culturelle d'évitement du syndicat dans les entreprises françaises. ”

CE QU'IL FAUT RETENIR

// **Le financement des syndicats** est basé sur les cotisations des adhérents. Les entreprises peuvent aussi y contribuer par des subventions distribuées de façon égalitaire ou en fonction des résultats électoraux. De même que les collectivités locales et les pouvoirs publics.

// **La loi n° 2008-789 du 20 août 2008** portant « réforme de la démocratie sociale et du temps de travail » fait obligation aux organisations syndicales d'établir des comptes annuels et d'en assurer la publicité.

// **Depuis le 1^{er} janvier 2015**, une nouvelle contribution patronale permet de financer la mise en place d'un fonds paritaire dédié au financement des organisations syndicales des salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

// **Le projet de loi d'habilitation** à réformer le Code du travail par ordonnances mentionne la possibilité pour le salarié d'apporter au syndicat de son choix des ressources financées par l'employeur (article 2).

syndicalisation. Nous considérons, en effet, qu'il s'apparente à un financement indirect de cotisations syndicales par l'employeur. Certains salariés, non syndiqués, peuvent ainsi considérer que le versement du chèque au syndicat est assimilable à une cotisation conférant des droits. Or, seuls les adhérent(e)s acquittant une cotisation syndicale ont des droits dans le syndicat. Rappelons que celui-ci n'est ni un service public, ni un service privé, mais l'outil que décident librement de constituer des salariés en devenant adhérents. Dans la même logique, nous savons que, dans certains cas, les chèques peuvent se « négocier » au bistro pour tenter d'obtenir le versement dudit chèque à un syndicat. De fait, cela tend à créer plusieurs catégories de salariés : les adhérents s'acquittant d'une cotisation syndicale ; les non-adhérents refusant d'utiliser le chèque syndical ; les non-adhérents utilisant le chèque syndical. À nos yeux, des accords de droit syndical concernant, par exemple, les modalités d'exercice de ce droit constituent une meilleure formule. ♦